

CODE DE VIE

ELITE **ST-BRUNO**
DE LAVAL

2023-2024

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Faire partie de l'élite est un privilège et non un droit

L'école de danse St-Bruno de Laval est une grande famille unie. Voilà pourquoi le respect est très important. Celui-ci se démontre par une bonne organisation et une belle motivation des danseurs. De plus, nous tenons à maintenir notre réputation lors de spectacles et de tout autre événement. Le danseur mineur et les parents s'engagent donc à respecter le contenu de ce contrat durant l'année 2023-2024 et à se conformer aux décisions de la Direction. (Directrices et professeurs). Le danseur d'âge majeur assume, en totalité le contenu de façon autonome et la signature du contrat pour la saison.

La présente entente est d'une durée ferme de douze (12) mois, soit de septembre 2023 à septembre 2024. Durant cette période, vous allez créer plein de beaux souvenirs qui resteront gravés dans votre mémoire.

FONCTIONNEMENT DES CLASSES et PRATIQUES SUPPLÉMENTAIRES

1. Le danseur est présent et ponctuel dans toutes ses classes.
2. Un maximum de cinq (5) absences pour chacun des cours élites est autorisé. Dès la 6^e absence, le danseur ne sera pas autorisé à participer au spectacle de fin d'année ainsi qu'aux compétitions. Les parents ou le danseur majeur ont la responsabilité de gérer les raisons pour lesquelles il y a absence.
3. Toute absence doit être motivée et signalée au professeur, à l'avance si possible sur la page Facebook du groupe ou en message privé au professeur.
4. Un papier médical sera exigé pour le danseur blessé ou pour toutes autres restrictions médicales. Le danseur doit venir au cours en tant qu'observateur. De plus, il s'engage à faire ce qu'il faut pour guérir et ne pas prendre de retard dans son groupe.
5. Seuls les danseurs du groupe sont admis aux cours. Aucun ami ni parent ne peut assister ou attendre dans le corridor.
6. Il est strictement interdit d'utiliser les cellulaires pendant les heures de cours.
7. Le danseur porte la tenue vestimentaire exigée selon chacun des cours.
8. Aucun soulier de l'extérieur ni bijou n'est permis dans les cours.
9. À chaque répétition régulière, le danseur doit avoir en sa possession un sac contenant :
 - Tous les souliers
 - Une petite trousse de premier soin (diachylons, sac de glace instantané...)
 - Une bouteille d'eau
 - Accessoires reliés à la chorégraphie
 - Un désodorisant
 - Des articles pour cheveux
 - Des pads noirs pour les genoux

10. Le danseur s'engage à être présent et ponctuel à toutes les activités mises à l'horaire. Il est de la responsabilité du danseur et de leurs parents de se tenir au courant et de prévoir son horaire en conséquence.

L'école de danse peut fournir des lettres de justification d'absence pour les employeurs ou les écoles lorsque requises. Veuillez présenter votre demande par courriel au moins 1 semaine à l'avance.
11. Le danseur ne peut s'absenter à plus d'une compétition par saison.
12. Le danseur est totalement full de prêt pour l'heure demandée, à moins que son horaire de cours ou de travail le lui empêche, auquel cas il prend arrangement avec son chorégraphe pour son arrivée et sa préparation.
13. Lors d'une journée de compétition de danse, le danseur qui fait plus d'une chorégraphie pour plus d'une école de danse doit s'assurer de partager son temps de manière équivalente entre ses deux troupes de façon à être le moins pénalisant.
14. Lors des spectacles et des compétitions, le danseur doit avoir en sa possession sa veste élite. Le danseur doit la porter pour la remise des prix et à tout autre moment à la demande des professeurs. En cas de perte ou de bris, le danseur devra se la procurer à ses frais.
15. Le danseur reste jusqu'à la remise de prix à moins qu'il doive retourner en classe ou au travail et il prévient son chorégraphe lors de la confirmation de l'horaire de compétition.
16. Les danseurs restent groupés lors de la remise de prix.
17. Lors des remises de prix, les danseurs utilisent leur cellulaire intelligemment afin de rester attentifs et silencieux par respect pour les autres participants.
18. Lorsque le danseur représente son groupe à une remise de prix, il s'avance sur scène en **souriant**, sans gomme et sans avoir son téléphone à la main.
19. En tout temps, les danseurs doivent laisser la loge en ordre, de façon à préserver la bonne réputation de l'école. Le groupe peut quitter la loge une fois que les professeurs donnent leur accord.
20. Avant chaque compétition, le danseur doit prendre en note l'horaire de la journée ainsi que le numéro de la chorégraphie afin de faire preuve d'autonomie.
21. Il est strictement interdit de photographier ou de filmer les prestations lors des compétitions sans quoi le groupe pourrait être disqualifié. Informez-vous auprès des organisateurs des compétitions et des membres de votre groupe pour l'achat de photos ou de vidéos professionnelles.
22. Les parents ont la responsabilité d'assurer le transport de leur enfant lors des activités, compétitions ou autres. Le covoiturage est fortement recommandé, vous pouvez utiliser la page Facebook de l'élite informations, pour demander des échanges de service.

23. Les parents ont la responsabilité de trouver l'hébergement lors des compétitions à l'extérieur de la région.
24. Après les heures de préparation et de prestation, les danseurs mineurs sont de la responsabilité des parents, mais doivent respecter les indications des professeurs.

COSTUMES ET ACCESSOIRES

25. Les costumes et accessoires sont soit confectionnés ou achetés. Le montant de chaque costume est déterminé au cours de l'année. Chaque paiement de costume et d'accessoire devra être transféré au professeur par virement Interac ou remis en argent comptant, dans une enveloppe scellée au nom du danseur.
26. Le danseur s'engage à voir à l'entretien de ses costumes et de ses accessoires. Les costumes doivent être propres et transportés dans la housse de l'école de danse (en location). Les souliers doivent être rangés dans le sac de l'école de danse qui vous a été offert gratuitement.
27. Les sous-vêtements doivent être de couleur peau et les soutiens-gorge avec bretelles interchangeables transparentes sont exigés.
28. Selon les directives du chorégraphe, tous les danseurs doivent avoir le même collant, ceci pour l'aspect esthétique et le support lors des prestations. Vous devez vous les procurer à l'École de danse ou à la Maison de l'artiste Claude. Les collants tachés ou raccommodés ne sont pas admis, excepté aux générales. Parfois, les chorégraphes ne veulent pas de collants ☺
29. Le danseur doit être maquillé et coiffé pour tous les spectacles selon les directives des professeurs. Il doit avoir en sa possession tous les articles de maquillage et de coiffure.
30. Suite à chaque prestation, le danseur et le parent s'assurent que les costumes sont complets. En cas de bris ou de perte, veuillez avertir le professeur le plus rapidement possible.
31. Le danseur ne doit pas porter de lunettes lors des spectacles et répétitions générales.
32. Seul le vernis à ongles discret est permis lors des spectacles sauf avis contraire.

COMMUNICATION et RÉSEAUX SOCIAUX

33. Une page Facebook pour chaque groupe élite est créée. Toutes les informations s'y retrouvent. Il est de la responsabilité de l'élève et du parent d'en prendre connaissance ou de prendre les moyens d'être informé.
34. Utilisation des groupes Facebook élite :
 - 1) [Le groupe Élite « Souvenirs » \(Danse St-Bruno de Laval\)](#)

Le premier groupe vous permet d'interagir, de poster des photos ou des vidéos ainsi que les encouragements à nos danseurs lors des compétitions. Tous peuvent publier.
 - 2) [Le groupe Élite « Informations » \(Danse St-Bruno de Laval\)](#)

Est réservé pour la publication d'informations pour les cours et autres activités. Vous pouvez y poser vos questions d'intérêt général. Un dossier Drive est continuellement mis à jour avec les informations plus importantes.

3) Le groupe de votre/vos programmes / Pré-Troupe / Troupe

Est réservé pour la publication d'informations spécifique pour le groupe comme des vidéos pour pratiquer.

35. Vous trouverez également de l'information sur la page Facebook de l'École de danse St-Bruno de Laval.
36. Vous pouvez retrouver l'école de danse sur les réseaux sociaux suivant : Youtube, Tik Tok, Instagram. Le danseur et sa famille sont invités à s'abonner aux différentes plateformes et à en faire la publicité.
37. Nous vous invitons à utiliser l'hashtag #stbrunofamily et à mentionner l'école de danse dans vos publications.
38. Le danseur ne peut pas utiliser des photos ou des extraits vidéos sans l'accord des professeurs. Il est également interdit de partager sur les réseaux sociaux les vidéos des chorégraphies pendant l'année courante, et ce afin d'éviter le plagiat.

CODE D'ÉTHIQUE

39. Je ne parle jamais négativement d'un autre membre de l'école de danse, que ce soit un danseur, un professeur ou un bénévole. Cette règle est également en vigueur lors de l'utilisation des réseaux sociaux.
40. Le membre de l'élite qui a un conflit avec un autre membre de l'école de danse tente de le régler directement avec cette personne le plus rapidement possible. Il peut demander l'aide d'un professeur ou d'une directrice afin de régler son conflit.
41. En tout temps, j'utilise un langage approprié. J'utilise les formules de politesse habituelles et ne sacre jamais.
42. En compétition, je ne dénigre jamais une école adverse, **je suis un bon gagnant et un bon perdant.**
43. Je reconnais les qualités des autres danseurs, professeurs de notre école de danse, de même que des autres écoles de danse.
44. Je suis fier de mon école de danse et de mes collègues et je fais la promotion de mon école de danse.
45. J'utilise les appareils électroniques avec discernement et modération en tout temps.

46. Pour toute activité de danse faite à l'extérieur de l'école de danse, j'avise le plus rapidement mon (mes) chorégraphe(s) et mes partenaires de danse.
47. Le danseur ne peut utiliser des chorégraphies ou parties de chorégraphies, costumes ou accessoires de l'année en cours, pour tout autre spectacle ou concours n'étant pas relié à l'École de danse, sans l'accord du chorégraphe.
48. Lors des prestations, je partage mon temps intelligemment entre mes invités et ma #stbruofamily.

AVIS DISCIPLINAIRE

Un avis au dossier sera émis lors d'une infraction au code de vie. Le danseur concerné de même que ses parents en seront avisés.

Des mesures plus sévères pouvant aller jusqu'à l'exclusion du danseur de l'élite pourraient être prises s'il accumule plusieurs avis.

MOYENS DE FINANCEMENT et COMMANDITES

Pour participer à une compétition, vous devez déboursier environ entre 55\$ et 75\$ par chorégraphie par compétition inscrite (montant à titre indicatif seulement). Pour alléger le fardeau financier, nous mettons à votre disposition des moyens de financements. Un état de compte vous sera remis en octobre, en janvier et en février. À la fin de l'année, s'il reste un fond, il sera gardé pour une année ultérieure ou vous pourrez le réclamer à la fin du contrat.

Tout au long de l'année, nous sommes heureux de recevoir des commandites en échange de publicité au spectacle de fin d'année. Votre implication est essentielle.

Avant de signer le contrat, qu'est-ce que je dois savoir ?

Le programme élite est un programme enrichissant et exigeant qui demande un travail constant tout au long de l'année.

Nous recherchons des danseurs rigoureux, qui aiment les défis et qui sont passionnés par la danse. Ils doivent être toujours prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le danseur doit vouloir s'impliquer et être disponible pour les contrats, compétitions, spectacles, activités, etc.

À la base, c'est le choix et le désir du danseur de faire partie de l'élite de l'école de danse St-Bruno. Il doit faire preuve de motivation, de travail et de rigueur tout au long de la saison- L'équipe considère l'élite comme une grande famille où tous partagent la même passion. Le programme vous permet de vous surpasser dans une philosophie de respect et d'entraide.

*Le contrat devra être signé directement dans votre dossier Qidigo.